Envoyé en préfecture le 05/07/2019 Recu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 04/07/2019 ===

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE



SEANCE DU 27 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation : 21 Juin 2019

Nombre de membres : 220 Nombre de présents : 166 Nombre de votants : 189 (à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Gérard CHEVEREAU

L'an deux mille dix-neuf, le **Jeudi 27 Juin,** le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAUCHON Patrick (à partir de 19h18), POIRIER Isabelle suppléante de FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h30), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LEBLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 21h15), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h51), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LEGUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h28), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h23), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre,

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

===

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE

MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h55), ROUXEL André, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de Thierry TARDIF, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 19h18), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (à partir de son arrivée).

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAPLACE Henri à PARENT Gérard, DRUEZ Yveline à JOURDAIN Patrick, FAGNEN Sébastien à HOULLEGATTE Jean-Michel, GOUREMAN Paul à FEUILLY Hervé, GUERIN Alain à GANCEL Daniel, HAMON-BARBE Françoise à BROQUAIRE Guy, JOUAUX Joël à BARBE Stéphane (au départ de Joël JOUAUX, à partir de 19h30), LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (au départ de Florence LE MONNYER à 21h15), LEMONNIER Thierry à LEBRUN Bernadette, LEGER Bruno à MAIGNAN Martial, LEONARD Christine à BELLIOT-DELACOUR Nicole (au départ de Christine LEONARD à 20h51), LERECULEY Daniel à VIGNET Hubert, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert, PEYPE Gaëlle à MAGHE Jean-Michel (jusqu'au départ de M. MAGHE à 19h28), PINABEL Alain à DESTRES Henri, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à LEMYRE Jean-Pierre, ROUSSEL Pascal à HUET Catherine (au départ de Pascal ROUSSEL à 19h55), ROUSVOAL Camille à TIFFREAU Danièle, SARCHET Jean-Baptiste à REBOURS Sébastien, VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence (jusqu'à son arrivée)

Excusés:

BALDACCI Nathalie, BASTIAN Frédéric, BESNARD Jean-Claude, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, DELESTRE Richard, DESQUESNES Jean, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LEJAMTEL Ralph, LESEIGNEUR Hélène, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MAUGER Michel, POIDEVIN Hugo, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie, VILTARD Bruno.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 04/61/2019

ID : 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE

Délibération n° DEL2019 068

OBJET : Investissement Territoriaux Intégrés - Validation subvention démolition ancien hôtel Mercure

Exposé

La Région Basse-Normandie a conventionné le 3 septembre 2015 avec la Communauté Urbaine de Cherbourg pour lui confier la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du programme opérationnel FEDER 2014-2020.

Les Investissements Territoriaux Intégrés sont des crédits FEDER orientés vers les zones urbaines pour financer des projets qui répondent aux défis spécifiques rencontrés par ces espaces. Sur le territoire normand, dix agglomérations bénéficient d'enveloppes ITI-FEDER.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Communauté d'agglomération du Cotentin qui a repris cette mission en qualité d'établissement intercommunal.

Pour mettre en œuvre cette mesure sur notre territoire, la Région Basse-Normandie avait affecté une enveloppe de 5 millions d'€ pour des projets situés sur Cherbourg-en-Cotentin qui relèvent des trois thématiques suivantes : le foncier, le transport durable et le numérique.

Le circuit de validation des crédits ITI-FEDER repose sur les acteurs du territoire qui décident d'attribuer les subventions issues de cette enveloppe spécifique. Ainsi, les projets sont étudiés par un comité de pré-sélection qui statue sur l'opportunité d'un financement.

Sur notre territoire, la composition du comité de pré-sélection est basée sur la composition du conseil de développement du Cotentin. Cette instance rassemble en effet une diversité suffisante d'acteurs et de partenaires, pour avoir un regard pertinent sur les opérations présentées.

Le dernier comité de pré-sélection s'est déroulé le 24 avril pour étudier l'opportunité d'accorder un financement de 200 000 € pour le projet de démolition de l'ancien hôtel Mercure sous maîtrise d'ouvrage de Port de Normandie au titre de la thématique foncière.

Après présentation de l'opération et d'une mise en perspective de l'avenir de la zone par la présentation du cahier des charges de l'étude d'aménagement du quai Lawton Collins, le comité de pré-sélection s'est prononcé favorablement à l'unanimité. Le compte-rendu complet du comité est annexé à la présente délibération.

Après validation de cette opération, nous totalisons désormais cinq opérations financées par l'enveloppe ITI-FEDER : le Bus Nouvelle Génération, la démolition de l'ancienne école des beaux-arts, la rénovation du pavillon des expositions de la cité de la mer, la nouvelle billettique numérique dans les transports urbain, et donc la démolition de l'ancien hôtel Mercure.

Sur l'enveloppe totale de 5 000 000 € qui nous avait été affectée, 1 317 333,60 € sont encore disponibles pour la thématique « foncier » et 124 606,03 € pour la thématique « numérique ».

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE

Vu la convention cadre pluriannuelle « Investissements Territoriaux Intégrés » signée entre la Région Basse-Normandie et la Communauté Urbaine de Cherbourg en date du 3 septembre 2015 ,

Vu l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Investissements Territoriaux Intégrés » signé entre la Région Normandie et la Communauté d'agglomération du Cotentin en date du 21 février 2018,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires.

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 186 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- Prendre acte de l'avis favorable émis par le comité de pré-sélection ITI,
- **Approuver** la sélection du dossier de démolition de l'ancien hôtel Mercure au titre des Investissements Territoriaux Intégrés,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN





COMITE DE PRE-SELECTION ITI FEDER Séance du mercredi 24 avril 2019

Etaient Présents:

CONEGGO Michel (ASTRE) - GARBIN Hélène (Chambre d'Agriculture) - FRANCOIS Marion (Cité de la Mer) - DEMEAUTIS Etienne (Comité départemental de cyclisme) - KEREBEL Erwan ILLES Julien (ENEDIS) - MESNIL Hervé (FDSEA) LEONARD Pierre-Emanuel (Fédé départementale de l'Hôtellerie de plein air) - FEVRIER Nadine (Fil & Terre) - GIOVANNONE Matthieu (Fil & Terre) - LE SAINT Hervé (GRDF) - MOUCHEL Paul-Albert (JA Manche) - LONGUEVAL Olivier (La Conciergerie du Cotentin) - Maryline BRETON (ORANO) - LECHEVALIER Charly (UNSA) - ROUSSEAU François (CLIC Ouest) - GUEUNE Hervé (CORRODYS) - HOUIVET David (ESIX Normandie) - LECANU Françoise (INTECHMER) - FLECHET Fabrice (Latitude Manche) - Jean-Paul FORTIN (Manche Numérique) -LEHMANN Gwenaëlle (Office du Tourisme du Cotentin) - MARSSET Bertrand (Port de Normandie) - MALHERBE Stéphane (ADSEAM) - VILGRAIN Marie-Laure (Cotentin Nature) - GAILLARD Hubert (Cotentin Réseau Rural) - Guy CAPIEMONT (Nautisme en Cotentin) - GAIN Richard (JS Cherbourg) -AHMED Samuel (JS Cherbourg) -MOUCHEL Régis (Ligue de l'enseignement de la Manche) -GIARD Marie-Jeanne (UDAF) - Lucie POUTREL (Espace-Temps) -DUMONCEL Jean (ASL de boisement du Cotentin) DUCHEMIN Anne-Marie (CREPAN) - LEVAVASSEUR Michèle (Familles rurales) - VICTOIRE Marie-Louise (Familles rurales) - Florent PASDELOU (Musique en herbe) -MICHEL Christian (GRAPE)- Dominique LOUZEAU (CCI) - Jean LEBRUN (CDHAT) - Jean-François GOLSE (Association Culturelle de Valognes) - Françoise LEGRIFFON (Association Culturelle de Valognes) - Jean-Paul PARIS (Confédération paysanne) - Jean-Yves DESQUESNES (ASL Boisement - Président Conseil de développement) - ANCELLIN Nathalie - BLANCHEMAIN Noel -BLANCHEMAIN Isabelle - BONNET Christelle - BOSSARD Clothilde - CHARLES Philippe -COTTEBRUNE Michel - D'ENQUIN Valérie - DUCLOS Pierre - DUPLENNE Jean-Yves - FOURMONT Jean-Paul - GAUTIER Jean-Michel - GREBERT MANUARDI Aude - HAMEL Estelle - HAUTEMANIERE Jean-Claude -HAUTEMANIERE Brigitte - HIE Mathias - LARCHET Anne - LE VELLY Valentine -LECOSTEY Hubert - NAVEAU Didier -NEEL Yves - PAUL Nicole - PIGNAL François - ROUBERTIE Jocelyne - ROUDEVITCH Myriam - TASSEL Marie -THIEBOT Caroline - THISSEN Albert - GOSSELIN Jean-Paul -COUSIN Rémi -LE CRAS Baptiste (CAC) - LEFEVRE Noël (CAC) - SIMON Jean Luc (CAC)-JESTIN SANSOM Morgane (CAC) - MABIRE Edouard (CAC)- TALVAT Laurence (Cherbourg-en-Cotentin) Isabelle ROBERGE (Région Normandie) - Guillaume BENOIST (Communauté d'Agglomération du Cotentin - référent ITI) - Anne-Cécile RENOUARD (Communauté d'Agglomération du Cotentin - Animatrice conseil de développement du Cotentin)

Ordre du jour :

- Projet de démolition de l'ancien hôtel Mercure - Quai Lawton Colins

Recu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

M.BENOIST présente aux membres du comité le programme Intégrés (ITI), crédits spécifiques du FEDER 2014-2020 en soutien du developpement urbain.

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE

Il s'agit d'un programme de financement européen initialement porté par la Communauté Urbaine de Cherbourg mais dont la gestion et le suivi sont assurés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin depuis sa création le 1er janvier 2017.

L'enveloppe totale du programme ITI- FEDER 2014-2020 de la Communauté d'Agglomération est de 5 000 000 €.

Les crédits ITI-FEDER sont orientés vers des actions destinées à faire face aux défis que rencontrent les zones urbaines (économiques, environnementaux, sociaux...), tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens urbains/ruraux.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Cherbourg avait choisi trois thématiques prioritaires sur les cinq proposées par le FEDER, et avait réparti l'enveloppe totale sur celles-ci. En reprenant à sa charge le programme, la Communauté d'Agglomération du Cotentin n'est pas revenue sur les choix thématiques et a assuré la continuité du programme.

Les trois thématiques choisies et la répartition financière sont les suivantes :

- OS6: Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne (800 000 €).
- OS9: Augmenter l'utilisation des moyens de transport propres dans les zones urbaines (2 000 000 €).
- OS11: Redensifier et revitaliser les zones urbaines en mutation (2 200 000 €).

Enfin, les modalités de vote sont expliquées aux membres du comité. Trois types d'avis sont susceptibles d'être formulés : avis défavorable, demande d'ajournement ou avis favorable. Le cas échéant, l'avis favorable peut être accompagné de recommandations au porteur de projet quant aux modalités de vote de mise en œuvre et de suivi de l'opération.

Les décisions sont prises par consensus de l'ensemble des membres présents, et à défaut de consensus, le président prononce l'avis définitif du comité sur le dossier.

Il est également rappelé aux membres du Conseil de développement qu'ils sont soumis aux règles concernant le conflit d'intérêts et la lutte anti-fraude. A ce titre :

- Avant chaque réunion, les éventuels conflits d'intérêts avec le ou les dossiers à évaluer sont vérifiés
- En début de séance, la conduite à tenir est rappelée et il est demandé aux membres de déclarer tout nouveau conflit d'intérêts
- En cas de conflit d'intérêts, le membre concerné ne prend pas part au vote.

Avant de passer à l'examen du dossier de demande de subvention prévu à l'ordre du jour, M. BENOIST rappelle que les collectivités régionales, départementales et intercommunales, ainsi que port de Normandie ne pourront participer au vote, et demande aux membres s'ils ont un éventuel conflit d'intérêts avec une des opérations ?

Isabelle ROBERGE, représentant la Région Normandie ; Bertrand MARSSET, Directeur Adjoint de port de Normandie; François ROUSSEAU, conseiller départemental; LE CRAS Baptiste, LEFEVRE Noël, BENOIST guillaume, RENOUARD Anne-Cécile, SIMON Jean Luc, JESTIN SANSOM Morgane et

Délibération n° DEL2019_068

Envoyé en préfecture le 05/07/2019 Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

MABIRE Edouard, représentants la Communauté d'aggloméra ID: 050-200067205-20190705-DEL2019 068-DE Laurence, représentant la ville de Cherbourg-en-Cotentin ne prendiont pas part au vote.

M. Bertrand MARSSET présente le projet de démolition de l'ancien hôtel MERCURE.

Remarques des participants

Il est demandé s'il était prévu un recyclage des déchets de ce bâtiment?

Monsieur MARSSET indique que les déchets seront entièrement recyclés et valoriser grâce à leur réemploi dans les filières du bâtiment. Il s'agissait d'une clause intégrée au marché public.

Il est remarqué que le bâtiment concerné par le vote est déjà démoli et les participants s'interrogent sur le l'intérêt du vote?

Monsieur BENOIST indique que le comité de pré-sélection est dépendant du circuit d'instruction des dossiers par la Région, et que le dossier de la démolition de l'ancien hôtel Mercure vient d'être instruit que récemment.

Madame ROBERGE précise que le projet est effectivement un dossier évoqué depuis quelques mois à la Région, mais que l'instruction n'a été finalisée que tardivement en raison du nombre de dossiers à traiter.

Madame ROBERGE indique qu'il serait intéressant d'associer le conseil de développement dans la construction de la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027 (ITI et LEADER).

Il est demandé de préciser sur quoi le comité doit se prononcer? L'opportunité du projet ou l'attribution de la subvention ?

Comme le projet est déjà en grande partie réalisé, il est évident que le vote de ce soir correspond plus à la validation de la subvention européenne qu'à l'opportunité de réaliser le projet. Mais de manière générale, le comité se prononce sur l'opportunité du projet en attribuant une subvention.

Monsieur DESQUENNES évoque la difficulté pour le comité de se prononcer sur des dossiers déjà en grande partie réalisés, mais que l'assemblée hérite de vieux dossiers qu'il convient tout de même d'étudier.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. DESQUENNES procède au vote.

Le comité de présélection émet un avis favorable à l'unanimité. 5 membres soulignent leur réserve par rapport au processus de pré-sélection qui intervient après la réalisation du projet.

Il est ensuite fait une présentation par Laurence TALVAT, DGA à la ville de Cherbourg-en-Cotentin, du cahier des charges de l'étude d'aménagement du Quai Lawton Collins.

Guillaume BENOIST

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le

===

ID: 050-200067205-20190705-DEL2019_068-DE